

Procès-verbal du Conseil Municipal 10 septembre 2018 – 20h

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents : Pierre LEISY, Jean-Pierre HERMENT, Jocelyne JEHEL, Christian MAIRE, Marie Rose FONTAINE, Marcel THOMAS, Gabin FRAY ; le quorum est atteint ,

Il précise que Hervé ANSTETT a donné procuration à Jocelyne JEHEL, Sandra ENGLER a Pierre LEISY, Sabine ABT a Gabin FRAY 11 votes peuvent s'exprimer.

Patrick FEIL et Vincent RIMMELY arrivent à 20h30 13 votes peuvent s'exprimer

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter
Adoption l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rapport « eau-assainissement » 2017
- Décision modificative budgétaire n° 2 budget eau-assainissement
- Cession des lanternes éclairage public
- Mise en non valeurs
- Vente de terrains
- Nouvelle compétence et changement de statuts CCVA
- Transfert au SDEA du budget « eau »
- Divers

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

En l'absence de Nicolas Conreaux, Marie Rose Fontaine est proposée pour tenir ce rôle. Elle sera assistée par Muriel Boisset que le maire remercie de sa présence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Marie Rose Fontaine comme secrétaire de cette séance

RAPPORT EAU ASSAINISSEMENT 2017

Le maire présente au conseil municipal le rapport 2017 des services «eau» et «assainissement» et demande si celui-ci suscite commentaires ou suggestions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport 2017 des services eau et assainissement

CHARGE le maire de sa diffusion

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE "EAU ASSAINISSEMENT" N°2

Au budget eau assainissement, section exploitation, le compte 658 (chapitre 65) est abondé à hauteur de 24500 euros pour régler la facture Véolia, afférente au traitement des eaux usées et à la location de la station d'épuration. Or cette facture se montera à 12195.47 euros pour le 1er semestre plus 13477.57 euros pour le second semestre, soit un total de 25673.04 euros.

Pour payer la facture du second semestre, il est proposé de faire un virement de crédit de 1173.04 euros, du chapitre 022 (dépenses imprévues : 1214 euros budgétés) au compte 658 (chapitre 65).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE,

- au budget "eau-assainissement", section fonctionnement, un virement de crédit de 1173.04 euros du chapitre 022 au compte 658 (chapitre 65)

MISE EN VENTE DE LANTERNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune a investi dans un système d'éclairage public plus souple d'utilisation, plus performant énergétiquement et plus respectueux de l'environnement.

Les lanternes de l'ancien système sont pour la plupart encore utilisables et, plutôt qu'être détruites, pourraient être cédées aux personnes ou organismes intéressés.

Le coût HT d'une telle lanterne neuve est 520 euros. Il est proposé au conseil d'appliquer une durée d'amortissement de 10 ans pour ce type de matériel.

La grande majorité des lanternes en bon état a été installée il y a plus de quinze ans : il est proposé de les mettre en vente au prix forfaitaire de 50 euros. Une vingtaine est plus récente et pourrait être proposée à 200 euros. Certaines sont quasiment neuves (changées récemment suite à sinistre) et pourront être proposées à 260 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE,

- d'appliquer aux lanternes d'éclairage public une durée d'amortissement de 10 ans

- de proposer à la vente les lanternes déposées au prix de 260 euros, 200 euros et 50 euros en fonction de leur millésime.

ADMISSION D'UNE CRÉANCE EN NON VALEUR

Le comptable public demande une admission en non valeur pour une créance sur le budget "forêt". Cette créance de 0.40 euros n'est pas recouvrable car elle représente un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite. Le maire propose donc d'émettre un avis favorable à cette demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable pour l'admission en non valeur de la créance suivante :

- budget "forêt", exercice 2016, pour un montant de 0.40 euros.

VENTE DE TERRAINS

Une demande d'achat concernant les parcelles cadastrées section 10, n°364 (21.34 a) et 354 (5.43a) (cf plan joint) a été émise par madame Catherine Degermann, propriétaire à la Grandgoutte.

Ces parcelles ayant été cédées à la commune à l'euro symbolique, il est proposé d'en réaliser la vente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de mettre en vente les parcelles 364 et 354, section 10 au prix de 22 euros /are hors frais (notaire, arpentage) à la charge de l'acquéreur

CHARGE le maire de procéder à cette vente.

NOUVELLE COMPÉTENCE ET CHANGEMENT DES STATUTS DE LA CCVA

Depuis plus d'un an, une réflexion était demandée au sein de la CCVA au sujet des compétences "eau" et "assainissement". Elle était justifiée par la nécessité toujours plus prégnante d'un exercice professionnel de ces compétences et les inégalités de traitement des usagers au sein de notre territoire.

Chacune des 4 communes a son propre mode d'exercice de ces compétences ; depuis plusieurs années LPV a confié les deux compétences au SDEA ; depuis le 1/07/2018, RLF en a fait de même pour la compétence "eau". SCAM et SMAM disposent de leur propre régie pour exercer les deux compétences, SMAM ayant même sa propre station d'épuration.

Le prix du service pour l'utilisateur de la CCVA varie de 1.5 à plus de 2 pour l'eau et de 1.5 à plus de 4 pour l'assainissement, suivant la commune où il vit.

La réflexion était au point mort par manque de volonté des élus de SMAM et dans une moindre mesure de SCAM, attachés fortement à leurs régies et au maintien de ces compétences dans leurs communes.

Depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle compétence dans ce domaine de l'eau est assumée obligatoirement par la CCVA : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Les modalités de l'exercice de cette compétence n'ont cependant pas encore été définies.

Malgré cette compétence supplémentaire, la CCVA n'exerce pas assez de compétences obligatoires pour bénéficier de la bonification de dotation globale de fonctionnement à laquelle sont éligibles les com-com exerçant au moins 8 compétences sur 12 fixées par l'Etat (CGCT L 5214-23-1).

C'est pourquoi, au printemps 2018, afin de mettre en œuvre une piste pour résoudre ses difficultés financières (recherche de la bonification de DGF), la CCVA a demandé aux communes d'exercer, à leur place une compétence supplémentaire, la compétence "assainissement", avec pour objectif d'en confier la gestion au SDEA au 1/01/2019.

Pour RLF, ce transfert de compétence entre dans la logique initiée par le transfert de la compétence "eau" au SDEA.

Ainsi lors du dernier conseil communautaire, celui-ci s'est prononcé à l'unanimité pour ce transfert de compétence et le changement de statuts en découlant (cf délib 340/2018 du cons com du 5 juillet 2018)

Les 4 communes ont dès lors 3 mois pour se prononcer pour ce changement

Il est donc proposé au conseil de RLF d'approuver le transfert de la compétence "assainissement" à la CCVA au 1/11/2018 afin que celle-ci puisse faire exercer cette compétence par le SDEA au 1/01/2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'étendre les compétences de la CCVA à l'assainissement, dans le but de la confier au SDEA au 1/01/2019

DONNE son accord au projet de modification des statuts de la CCVA annexé à la présente délibération, modification qui prendra effet au 1^{er} novembre 2018.

TRANSFERT BUDGET EAU AU SDEA

Suite au transfert au SDEA, au 1er juillet 2018, de la compétence « eau, » le trésorier public demande au conseil d'autoriser **expressément** le reversement au SDEA de la partie « eau » du budget « eau/assainissement » voté en avril dernier. Afin d'éviter tout blocage de la procédure, il est demandé au conseil d'accéder à cette demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise le reversement au SDEA de la partie « eau » du budget annexe « eau /assainissement »

DÉGATS DE SANGLIERS

Plusieurs conseillers font remonter l'exaspération des villageois, propriétaires de jardins ou de pâtures, qui subissent, cette année particulièrement, les dégâts causés par les sangliers qui descendent hors de la forêt près des maisons.

S'il existe un fonds d'indemnisation pour les agriculteurs, abondé par les chasseurs, rien n'est prévu pour les particuliers ; cette situation est jugée intenable par les conseillers qui demandent à ce que des mesures de réduction drastique du cheptel soient prises.

Le maire signale que des tirs de nuit ont été organisés dans cet objectif par un adjudicataire mais reconnaît qu'il n'a pas été tenu au courant des résultats. Les conseillers déplorent que les chasseurs fassent remonter régulièrement vers la municipalité ce qu'ils considèrent comme des atteintes à la quiétude du gibier en forêt mais qu'en revanche, ils ne semblent pas très coopératifs s'agissant de mesures à prendre pour diminuer les dégâts de sangliers dans le village.

Le conseil demande au maire de bien vouloir demander rapidement une ou plusieurs battues administratives afin de donner un coup d'arrêt à la prolifération des sangliers aux abords du village.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Demande à ce que soient prises rapidement des mesures de type "battues administratives" sur les lots de chasse concernés afin de réduire significativement le nombre de sangliers aux abords du village.

DIVERS/ Tour de table

◆ Actu CCVA

Le maire signale que le rapport d'activité CCVA 2017 va bientôt sortir ; ce document est fondamental car c'est quasiment le seul moyen qu'à le public pour s'informer sur les différentes actions qui sont menées par notre communauté de communes.

Dossier Porte d'Alsace : les locaux appartiennent à la CCVA et sont mis à disposition moyennant loyer, après travaux de mise aux normes. Ces travaux ont pris beaucoup de retard ; un magasin producteur et un restaurateur devraient s'installer sous peu. Depuis le 7 septembre les producteurs locaux présentent à la vente leurs produits sur le parking, faute de local, tous les vendredis de 15h à 18h. Guillaume RUCH , le restaurateur pourra s'y installer fin septembre après 6 mois de retard .

L'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est actuellement en cours au PETR ; une première étape en est l'état des lieux, en particulier en terme de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre (GES), à partir des mesures et statistiques réalisées par ATMO Grand Est. Une présentation aux élus du territoire est prévue à l'automne 2018. On sait d'ores et déjà qu'entre 2010 et 2014 les consommations d'énergie finale et les émissions de GES ont diminuées mais que cela est essentiellement dû à une baisse d'activité sur le territoire pendant la période ; en revanche à partir de 2015, les courbes recommencent à monter et on peut prévoir que les résultats 2017 seront revenus au niveau de ceux de 2010. Malgré les COP et les mesures annoncées pour réussir la transition, celle-ci n'est donc pas encore réellement enclenchée, ce qui doit préoccuper chacun d'entre nous.

◆ Droit de préemption

Le maire informe que la municipalité n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente de la propriété suivante :

- Vente M. et Mme BARAIS Josué 36 rue du Gal. De Gaulle au profit de M. Kristen MESSIEZ ET Mme Chloé GNONI le 23 août 2018

◆ Doyen – Doyenne

Jocelyne JEHEL informe le conseil municipal du décès du doyen Emile STOUVENOT à l'âge de 94 ans et de la doyenne Louise PHILIPPE à l'âge de 101 ans. Nos Doyen et doyenne sont respectivement Henri HINSINGER (93 ans) et Jeanne GRUNENWALD (97 ans).

◆ Ecole maternelle

A la rentrée 2018, l'école du Chalmont a perdu une classe maternelle monolingue (décision de l'éducation Nationale) pour cause de baisse d'effectif . La seule classe de maternelle située à RLF a donc fermé, avec pour conséquence des effectifs trop nombreux dans les 3 classes restantes à LPV. Plus de 90 enfants , de 3 à 5ans, seront encadrés par 6 adultes (3 professeures et 3 ATSEM). C'est pourquoi le maire a sollicité le directeur d'école et la municipalité de Lièpvre afin d'étudier la mise en place d'une 4^{ème} ATSEM rémunérée selon les dispositions de la convention signée entre Lièpvre et Rombach, (rappel : au prorata de la population des deux villages, soit 2 tiers Lièpvre et 1 tiers Rombach). La municipalité de Lièpvre a fait savoir officiellement qu'elle ne souhaitait pas donner suite à cette proposition, pour raison budgétaire.

Les effectifs de la maternelle du Chalmont ne devrait pas significativement évoluer dans un avenir prévisible ; mais il n'est pas totalement exclu qu'une 3ème classe de bilingue puisse ouvrir à une prochaine rentrée ; c'est pourquoi il a été demandé à la municipalité de LPV d'anticiper sur la transformation du préau en salle de classe, dans le cadre de son projet annoncé de rénovation du site colieuvre de l'école du Chalmont.

En revanche, une troisième classe de bilingue élémentaire sera ouverte à la rentrée 2019. Aussi plutôt que de se lancer dans une mise aux normes des deux classes actuelles sans possibilité d'ajout d'une troisième classe, la municipalité de RLF lance le projet de transformation des deux classes de maternelle, désormais inutilisées, en trois classes élémentaires bilingues. Ce projet, pour lequel un architecte sera retenu prochainement, devra aboutir à la rentrée 2019. Ainsi, le site élémentaire bilingue de RLF sera pérennisé.

◆ Vente de terrains

Le maire informe le conseil municipal de la proposition faite par M. Pierre Frécharde de racheter deux parcelles communales situées en limite de sa propriété sise 11 rue du Gal. De Gaulle. Il demande aux conseillers de réfléchir sur la question à savoir s'il peut y avoir vente et à quel prix, avant de prendre une décision.

◆ Subvention OSJC

L'OSJC association de Ste Marie aux Mines sollicite la mairie pour l'octroi d'une subvention concernant les activités proposées avec le centre socio culturel durant l'été pour les enfants du Val D'Argent (liste des enfants de Rombach ayant participé aux activités). Le maire a demandé au président de l'OSJC de réfléchir pour un statut intercommunautaire, et propose de mettre en suspens dans l'attente d'une réponse, une éventuelle décision de subvention.

◆ Réunion Publique

Le maire informe le conseil qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 28 septembre à la salle Raymond Hestin.

Part ailleurs, les conseillers départementaux, Mme Helderlé et M. Bihl, organisent une réunion cantonale, afin d'échanger sur les actions du département du Haut-Rhin menées dans les territoires du canton de Ste Marie aux Mines, elle aura lieu le samedi 6 octobre de 8h30 à 11h30 à la salle polyvalente de Lièpvre.

◆ Tour de table

- Marie Rose FONTAINE demande s'il serait possible de nettoyer le cimetière soit avec la participation des enfants de l'école ou de bénévoles. Le maire répond que la mairie est en attente de deux devis d'entreprises et devrait solliciter l'une d'entre elles d'ici la fin septembre. Elle fait part des remerciements de la famille WEISS concernant les travaux de réparations des pavés effectués par les services techniques. Elle propose au maire de faire une cérémonie pour la remise de carte électorale aux jeunes de 18 ans, cela pourrait les inciter à venir voter lors des élections et de se sentir responsable. Elle présente une demande de plusieurs habitants concernant la création de petites places au cimetière pour y enterrer des urnes. M. Feil explique qu'il n'est pas possible de creuser dans le talus, c'est de la roche.

- Christian MAIRE demande la remise en peinture du "céder le passage" au bas du Col de Fouchy, rue de Naugigoutte, Patrick FEIL répond que c'est prévu dans les prochains temps. Christian Maire signale par ailleurs le fait que lors de récents orages ou de fortes pluies, les lampadaires de la rue du gal de Gaule se sont éteints. La recherche de la cause de la panne est en cours. Il demande également s'il serait possible d'organiser une réunion avec le Président de la comcom ou le DGS afin d'expliquer le fonctionnement de celle-ci aux habitants.

- Jean-Pierre HERMENT signale des nids de poules rue de la Creuse des Vignes, le maire explique que les services techniques ont pour consigne de garder en tête les endroits à reboucher et d'en aviser les entreprises dès que des travaux d'enrobés ont lieu sur la commune afin d'y remédier.

- Marcel THOMAS demande quand aura lieu le traçage des places de stationnement dans le village : le devis a été signé et les travaux devraient démarrer assez rapidement. Il pose la question des modalités pour accéder au dépôt de déchets verts : le maire explique qu'il suffit d'en faire la demande auprès des services techniques qui donnent la clé d'accès au site après contrôle des déchets à déposer. Un broyage s'effectue ensuite avec sollicitation des "producteurs de déchets"

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le maire clôture la séance à 22h00.